



INNOVER POUR MIEUX ISOLER

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 mars 2009

ACTIS, engagée dans une démarche environnementale certifiée ISO 14001, lance l'initiative d'afficher l'étiquette énergie sur tous ses isolants

Pour accompagner les professionnels et les particuliers vers le bâtiment basse consommation, référence de la future réglementation thermique, ACTIS a décidé d'afficher sur tous ses isolants (nouveaux isolants en fibres de bois et isolants minces multicouches réflecteurs) l'étiquette énergie proposée par le Ministère du Logement. Cette initiative leur permettra de visualiser immédiatement les économies d'énergie qu'il est possible de réaliser grâce à ces isolants. En effet, les bâtiments isolés avec les solutions ACTIS en toiture et en murs permettent déjà d'atteindre la classe B du diagnostic de performance énergétique !

En cohérence avec sa vocation qui est de faire progresser l'isolation en proposant des solutions performantes et innovantes qui répondent aux exigences d'aujourd'hui et anticipent celles de la future réglementation thermique, ACTIS souhaite accompagner les professionnels et les particuliers vers le bâtiment basse consommation.

La réalisation de bâtiments neufs ayant une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh par m² et par an requise par les orientations du Grenelle de l'environnement va nécessiter la combinaison intelligente de produits performants et ergonomiques, permettant une mise en œuvre de qualité et étanche à l'air. Les différentes solutions ACTIS contribuent d'ores et déjà à atteindre cet objectif.

Comme l'outil officiel de référence pour mesurer l'impact des solutions d'isolation en termes d'économies d'énergie sur les bâtiments est la méthode de calcul 3CL-DPE¹ mise en place par les pouvoirs publics pour le Diagnostic de Performance Energétique, ACTIS a décidé d'afficher sur les emballages de tous ses isolants (isolants en fibres de bois et isolants minces multicouches réflecteurs) une étiquette énergie indiquant la classe de performance énergétique que permet d'atteindre un bâtiment-type isolé avec ses produits (voir exemple en annexe).

Avec cette initiative, ACTIS entend aider ses clients distributeurs, artisans et particuliers à réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments grâce à une lisibilité immédiate des résultats qu'il est possible d'atteindre avec ses produits. Ainsi, un bâtiment sans isolation thermique en murs et en toiture et classé en D, E ou F peut déjà atteindre la classe B avec les isolants minces multicouches réflecteurs ACTIS ou avec ses isolants en fibres de bois !

Les étiquettes énergie seront obtenues à partir des travaux réalisés par un diagnostiqueur énergétique agréé sur la base de la méthode de calcul 3CL-DPE disponible sous format électronique sur les sites internet du Ministère du Logement et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Pour obtenir la consommation d'énergie prévisionnelle d'un bâtiment-type, la méthode impose de rentrer toutes ses caractéristiques (localisation géographique, surface habitable, nombre de niveaux chauffés, mode constructif, types et surfaces des portes et fenêtres, système de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation,...) et, parmi elles, la résistance thermique des isolants utilisés. Pour les isolants en fibres de bois ACTIS, la

¹ Calcul Conventionnel des Consommations des Logements pour le Diagnostic de Performance Energétique

résistance thermique renseignée est celle qui résulte de leur marquage CE, pour les isolants minces multicouches réflecteurs qui sont en attente de normalisation européenne, la résistance thermique renseignée est, par défaut, une valeur² conforme à la RT 2005.

« Dans la dynamique du Grenelle de l'Environnement, nous voulons innover en aidant nos clients à aller vers le bâtiment basse consommation qui sera la référence dans trois ans » souligne Laurent Thierry, PDG d'ACTIS. « Depuis toujours, ACTIS investit en Recherche et Développement pour développer des solutions innovantes, plébiscitées par leurs utilisateurs en termes de réduction des consommations d'énergie. Cette démarche d'affichage des performances énergétiques de bâtiments isolés avec nos produits va parfaitement dans ce sens » ajoute-t-il.

A propos de l'Étiquette Energie :

A l'image des vignettes énergie mises en place pour les appareils électroménagers et les voitures neuves, l'étiquette énergie permet de prévoir la consommation annuelle en énergie primaire d'un bâtiment. Reposant sur le Diagnostic de Performance Énergétique obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2006 pour les bâtiments soumis à la vente et depuis le 1^{er} juillet 2007 pour les bâtiments soumis à la location, cette étiquette affiche 7 classes de performance de A à G : A correspondant à une consommation d'énergie primaire annuelle inférieure à 50 kWh par m² et par an (bâtiment économe), G à une consommation supérieure à 450 kWh (bâtiment énergivore).

A propos d'ACTIS :

ACTIS est une PME française basée en région Languedoc-Roussillon et spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions d'isolation innovantes (isolants minces multicouches réflecteurs, isolants en fibres de bois et écrans de sous-toiture réflecteurs hautement perméables à la vapeur d'eau) pour le bâtiment (toitures, combles, murs et sols). ACTIS a pour vocation de faire progresser l'isolation en proposant des solutions toujours plus efficaces en termes d'économie d'énergie et toujours plus respectueuses de l'homme et de l'environnement. L'entreprise est certifiée ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement). Chaque année ACTIS investit 5% de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement. Depuis 2003, la société ACTIS fait partie du groupe LAURENT THIERRY, fabricant de textiles techniques pour l'industrie automobile, un groupe qui compte 210 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 105 millions d'euros en 2007.

Contact presse :

- COHN & WOLFE – Laure BILHERE : laure.bilhere@cohnwolfe.com
- ACTIS – Béatrice MAGE : beatrice.mage@actis-isolation.com

Annexe : Photo d'un packaging incluant l'étiquette énergie

² Selon les normes NF EN 12667, NF EN ISO 6946 ou NF EN ISO 8990

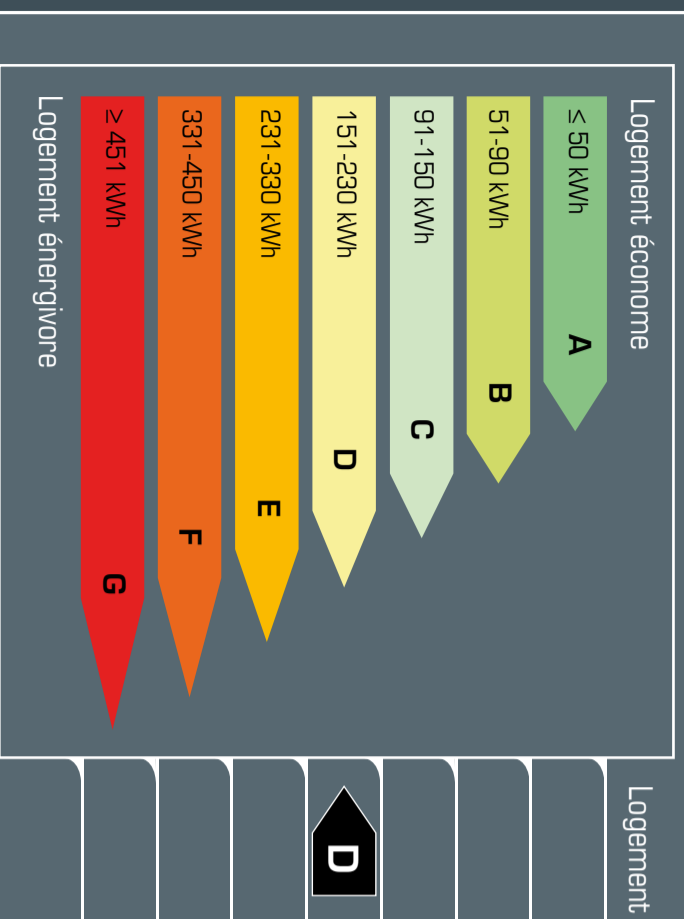
ISOLANTS MINCES MULTI-REFLECTEURS ACTIS

TRISO-SUPER 9 ^{MAX} 20 m² dossés ^{FR}

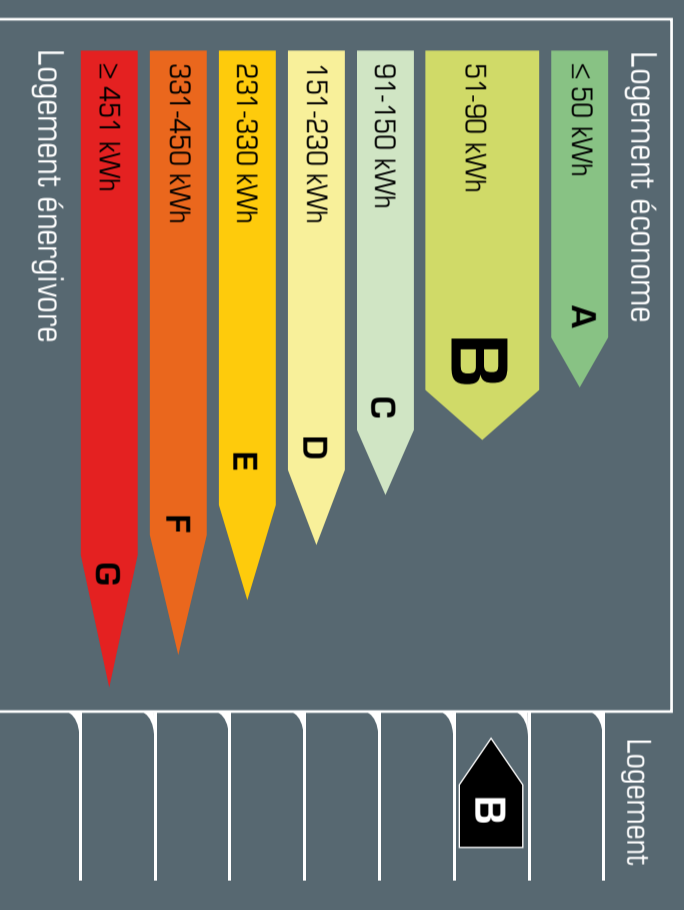
Isolation de TOITURES, COMBLES et MURS INTÉRIEURS

Consommation énergétique* annuelle au m² (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement d'un bâtiment-type.

SANS ISOLATION



TRISO-SUPER 9 max



UN PRODUIT 100 % ÉTANCHE À L'AIR ET À L'EAU

UN PROCÉDÉ D'ASSEMBLAGE EXCLUSIF ACTIS BREVETÉ

Laize	1,60 m
Nombre de composants	14
Résistance thermique**	1,8 m ² .K/W

* Exemple d'économies d'énergie annuelles calculées avec la méthode de calcul officielle de diagnostic de performance énergétique 3CL-DPE comparant la consommation d'énergie annuelle d'une maison-type de 200 m² située en Gironde (zone climatique H2) isolée en toiture et en murs avec le TRISO-SUPER 9 max, construite avant 1975, chauffée au gaz avec fenêtres simple vitrage et équipée d'un système de Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) hydro et celle de la même maison-type non isolée en murs et en toiture et non équipée d'une VMC hydro. La résistance thermique renseignée pour le TRISO-SUPER 9 max est, par défaut, une valeur conforme à la RT 2005. Cette valeur est utilisée comme donnée d'entrée dans la méthode de calcul de diagnostic de performance énergétique afin d'illustrer l'impact d'une opération de rénovation d'une maison individuelle type non isolée.

** Dans l'attente de la création d'une norme européenne spécifique à la famille des isolants minces multicouches réflecteurs, la valeur de résistance thermique est, issue des normes NF EN 12667 et NF EN ISO 6945, ou NF EN ISO 8990.

ACTIS

INNOVER POUR MIEUX ISOLER

